



Communes de Cheyres - Châbles

PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Table des matières

Introduction

Présentation de l'AES :

- Situation géographique
- Les locaux
- Espace extérieur

Equipe éducative :

- Composition de l'équipe

Organisation de l'équipe :

- Colloques
- Formation
- Horaires et tâches
- Responsable
- Communication et collaboration

Orientations socio-éducatives

Confidentialité

L'intégration de l'enfant

L'organisation de la vie en collectivité

Les repas

Le repos

Le jeu, les activités

Les sorties

Les règles et limites

Maltraitance et punition

La santé, les mesures d'hygiène

PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Introduction

L'AES est ouvert aux enfants de l'âge scolaire de la 1H à la 8H, des communes de Cheyres et de Châbles. Le personnel AES accueille les enfants en dehors des heures de l'école. Son but étant d'assurer un service de repas équilibrés et de favoriser le développement des enfants par des activités adaptées à leur âge.

Tous les enfants sont les bienvenus en fonction des places disponibles.

La capacité maximale de l'accueil est de 24 enfants. La présence de 3 enfants au minimum est requise pour permettre l'ouverture d'une plage horaire.

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 6h30 à 8h05, le midi de 11h30 à 13h10 et les après-midis de 13h10 à 18h30, le mercredi de 11h30 à 17h. Les plages horaires de 8h05 à 11h30 n'ont néanmoins pas pu être maintenues en raison d'une fréquentation insuffisante.

L'accueil est fermé le week-end, les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

Les enfants sont inscrits pour des jours fixes (midi) et également de manière irrégulière (matins et après-midis). Il est possible d'accepter des enfants exceptionnellement pour dépanner les parents pour autant que l'effectif n'excède pas 24 enfants.

Présentation de l'AES

Situation géographique

L'AES se trouve au centre du village de Cheyres le long de la route d'Yverdon et à environ 300m de l'école. Il se compose d'un bâtiment et d'un appartement contigu au rez d'un immeuble de trois étages.

Les locaux de l'accueil

L'AES dispose d'un bâtiment occupé depuis son ouverture. Ce bâtiment se compose de :

- 1 hall d'entrée
- 1 vestiaire
- 1 cuisine
- 1 grande salle à manger dotée d'un espace lecture et jeux d'une capacité d'accueil de 12 enfants
- 1 salle de bain garçons
- 1 salle de bain filles

Attenant à ce bâtiment se trouve un appartement de 3½ pièces au rez-de-chaussée disposant de :

- 1 hall d'entrée avec vestiaire
- 1 cuisine équipée
- 1 salle de bain mixte
- 1 salle de repas d'une capacité d'accueil de 12 enfants
- 1 salle de repos avec matelas, oreillers et couvertures
- 1 salle de jeux - bricolages
- 1 balcon fermé (pour y accéder, les enfants doivent demander la permission)

Espace extérieur

L'AES dispose d'un jardin, délimité par un grillage séparant le jardin de l'accueil et des autres locataires. Tous les enfants peuvent profiter de cet espace pour autant que certaines règles soient respectées, à savoir :

- sortir uniquement avec l'accord de l'accueillante
- rester dans l'enceinte du jardin
- ranger le matériel après utilisation
- préserver les règles de vie

Equipe éducative

Le personnel est engagé par la commune sans qu'il soit tenu compte de son sexe, de son âge, de sa nationalité, de sa religion ou autre forme de discrimination.

Composition de l'équipe

- 1 responsable en cours de formation d'intervenante en accueil extrascolaire
- 1 accueillante engagée à 25% et inscrite pour la prochaine section de formation d'intervenante
- 1 accueillante engagée pour les mercredis

Organisation de l'équipe

Colloques

L'équipe se réunit épisodiquement en colloques.

Cela permet d'évoquer les situations rencontrées, de recevoir les dernières informations concernant les enfants et/ou les parents.

Formation

Les accueillantes sont encouragées à suivre la formation d'intervenante en accueil extrascolaire. La responsable et sa remplaçante y sont contractuellement tenues.

Elles ont aussi la possibilité de suivre certaines formations en lien avec l'accueil.

Horaires et tâches

Chaque accueillante à ses horaires précis, mais en cas de modification de fréquentations du nombre d'enfants, elles sont conscientes des changements d'horaires pendant l'année. Si une collègue venait à tomber malade, elles seraient en mesure de la remplacer.

Responsable

La responsable a un taux d'activité d'environ 60%.

Elle a pour tâches d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil, la bonne cohésion de l'équipe, la commande des repas et le bien-être des enfants. Elle applique et fait appliquer le règlement.

La responsable fait le lien entre la commune de contact (Cheyres), les parents et le personnel.

Communication et collaboration

Une liste de présence des enfants est établie chaque jour.

Un cahier de bord est utilisé quotidiennement pour informer tout le personnel de la vie des enfants à l'accueil mais aussi pour favoriser les communications internes entre collègues.

Afin d'assurer au mieux le bien-être de chaque enfant, l'échange, l'entraide et la collaboration doivent prévaloir au sein de l'équipe.

Orientations socio-éducatives

Le personnel éducatif a le devoir de répondre en tout temps aux besoins sociaux, affectifs, intellectuels et physiques de l'enfant tout en respectant son développement.

Dans ce lieu se côtoient des enfants de 4 à 12 ans. Ainsi, l'équipe éducative se doit d'être attentive aux points suivants :

- encourager la communication enfants-enfants et enfants-adultes, s'exprimer, écouter, partager, collaborer...
- stimuler l'entraide entre les différents groupes d'âges.

Les enfants ont le choix des activités et sont libres de se mélanger ou pas. Différentes activités peuvent être proposées, libre à eux de les suivre ou pas.

Pour les enfants qui arrivent à l'accueil accompagnés de leurs parents, l'accueillante du matin prendra les éventuelles consignes.

Les parents ont en tout temps la possibilité de téléphoner pour demander des nouvelles de leur enfant ou des demandes spécifiques telles que changements de jour, horaires etc.

De même, le personnel de l'accueil peut appeler les parents en cas de besoin. Les accueillantes se tiennent à disposition pour toutes les informations, et veulent être informées quand les parents viennent chercher les enfants en fin de journée.

Ces échanges favorisent la collaboration enfants-parents-accueillante.

Confidentialité

En tant qu'employés communaux, le personnel AES est tenu au secret de fonction.

Un journal de bord est tenu dans lequel sont noté toutes les informations concernant les enfants, que ce soit pour des raisons de santé ou de comportements inadéquats. Ces informations sont traitées de manière confidentielle avec la responsable de l'accueil.

L'intégration de l'enfant

Les enfants qui intègrent la première année d'école infantine sont accompagnés par leurs maîtresses jusqu'à l'accueillante; les plus grands sont avertis par leurs maîtresses où ils doivent se rendre.

Les parents peuvent visiter l'accueil s'ils le demandent à l'avance, ainsi une accueillante peut être disponible.

Chaque nouvel enfant est présenté au groupe et un enfant est désigné pour lui présenter l'accueil, ainsi que les règles. De ce fait, l'enfant se sent plus à l'aise.

L'organisation de la vie en collectivité

Les accueillantes s'assurent que chaque enfant se sente bien et trouve sa place.

Chaque jour, une liste de présence est établie. Dans le cas de l'absence d'un enfant, le protocole suivant est établi :

- Prendre les renseignements auprès des maîtresses
- Appeler les parents aux numéros à disposition
- Avertir l'autorité communale

Les repas

Les plus grands (5H à 8H) vont dans le bâtiment et les plus petits (1H à 4H) dans l'appartement, mais il se peut que des grands mangent avec les plus petits si le nombre dépasse 12 enfants.

Les règles sont les mêmes pour tous. Après être passés aux toilettes et s'être lavés les mains soigneusement, les enfants prennent leur place à table.

L'accueillante les appellent un à un; ils se servent eux-mêmes, mais ils doivent prendre de tout et finir leur assiette. S'ils désirent se resservir, ils peuvent le faire sans autre.

Les menus de la semaine sont affichés dans la salle et la cuisine.

Les repas sont livrés par la Fondation de la Rosière qui est labellisée «Fourchette verte». Un repas chaud, sain et équilibré est servi :

- Potage, salade, viande, poisson, légumes, féculents, dessert et fruit.

Les accueillantes partagent le repas des enfants et goûtent elles-mêmes à tous les aliments.

Les adultes veillent à ce que les enfants aient une bonne tenue à table, une ambiance conviviale et que chaque enfant ait la parole s'il le souhaite.

Chaque anniversaire est célébré, ce qui plaît beaucoup.

Les enfants débarrassent leurs assiettes et services. Chez les grands, 3 enfants sont nommés pour amener la vaisselle dans l'appartement, qui dispose d'un lave-vaisselle.

Après le repas, les enfants se brossent les dents. S'il reste du temps avant le retour à l'école, ils peuvent jouer et si le temps le permet, tout le monde se rend à la place de jeux qui se trouve tout près de l'école; là, ils peuvent jouer au foot, à la balançoire, à la grimpe, au tourniquet, au toboggan, etc.

Le repos

Comme l'accueil est ouvert dès 6h30, les enfants qui le veulent peuvent profiter de la salle de repos; des matelas, oreillers et couvertures sont à disposition.

Le jeu, les activités

Une salle est dotée de nombreux jeux et jouets. L'enfant choisit ce qu'il veut faire, l'accueillante joue parfois avec, tout en veillant sur les autres.

Des activités sont proposées : bricolage, peinture, coloriage. Le but étant que l'enfant ait du plaisir.

Les sorties

L'AES dispose d'une place extérieure, où les enfants peuvent jouer, sous la surveillance d'un adulte. La plupart du temps et s'il fait beau, tout le monde se rend à la place de jeux à côté de l'école, car l'endroit offre plus d'espace que le jardin de l'accueil.

La règle est de ne pas sortir de la place de jeux sans l'accord de l'accueillante.

Les règles et les limites

A l'accueil, des règles sont établies. Chaque début d'année scolaire, ces règles de vies sont expliquées aux enfants.

Elles sont affichées dans l'appartement ainsi que dans le bâtiment. Elles sont simples et claires, et rappelées chaque fois à ceux qui les oublient :

- Se déplacer en marchant
- Parler calmement
- Saluer les accueillantes
- Dire merci
- Ranger les jouets après emploi
- Lever la main pour demander la parole
- Respecter les autres enfants

Apprendre le respect est essentiel pour une vie plus harmonieuse.

Maltraitance et punition

Les accueillantes utilisent un langage approprié et ont un comportement respectueux envers chaque enfant.

En cas de comportement inadéquat, il lui est expliqué ce qu'il est attendu de lui et ce, en fonction de son âge et de sa personnalité. Un temps de réflexion (mise en retrait) peut lui être imposé afin qu'il comprenne ce que son comportement implique. Une réparation peut lui être demandée. Selon la gravité ou la répétition du comportement de l'enfant en question, les parents sont avertis.

En cas de soupçons de maltraitance sur un enfant, la responsable prévient l'autorité communale qui prendra toutes les mesures afin de le protéger.

La santé, les mesures d'hygiène

En cas de maladie, les parents sont tenus d'avertir le personnel de l'accueil.

Un enfant visiblement malade peut être refusé à l'accueil. De même, le personnel prend contact avec les parents d'un enfant qui tomberait malade durant la journée. Les parents sont tenus de venir les chercher.

L'AES n'est pas autorisé à posséder des médicaments de premières urgences. Le personnel de l'accueil n'est pas autorisé à donner des médicaments de sa propre initiative, ni à intervenir de quelque manière que ce soit sur le corps de l'enfant sans autorisation expresse des parents.

L'hygiène des lieux est assurée par les accueillantes qui veillent à le faire chaque fin de journée.

La sécurité des enfants pendant les horaires d'accueil est assurée par les accueillantes. Toutefois, personne n'est à l'abri d'un accident.

En cas de blessure plus importante, la procédure est la suivante :

- Privilégier le bien-être de l'enfant
- Prévenir les parents
- Selon la gravité, appeler l'ambulance

La responsable de l'accueil prévient l'autorité communale.

Les produits toxiques de nettoyage sont stockés tout en haut d'une armoire non accessible.

Les trajets

Tous les trajets école-accueil et retour sont accompagnés par les accueillantes. Lors de ces trajets, les enfants sont sensibilisés aux dangers de la route et aux règles à respecter.

La sécurité des locaux est assurée selon les normes demandées par la SEJ.

NUMEROS DE TELEPHONES IMPORTANTS

Hôpital cantonal	026 426 71 11
Hôpital intercantonal de la Broye - Payerne	026 662 80 11
Hôpital intercantonal de la Broye - Estavayer-le-Lac	026 664 71 11
Urgences pédiatriques	026 426 80 01
Ambulance	144

REGA	1414
Intoxications, appel d'urgence	145
Service médical scolaire (ville de Fribourg)	026 351 73 22

Conclusion

Cette présentation de l'accueil ainsi que son projet éducatif ont été élaborés en mai 2016 par la responsable de l'accueil.

Ce projet est applicable dès son approbation par les Conseils communaux de Cheyres et Châbles.

Cheyres, le 15 juin 2016

La responsable AES :
Lurdes Roque

La présentation de l'accueil et le projet éducatif sont approuvés :

- par le Conseil communal de Châbles le 27.06.2016.....

Le Syndic :

Kurt Zimmermann

La secrétaire :

Bernadette Mollard



- par le Conseil communal de Cheyres le 20.06.2016.....

Le Syndic :

André Jaccard

La secrétaire :

Danielle Bise

